



OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> > Connaître le contexte technique et réglementaire général de l'amiante > Identifier et gérer les avis à émettre par le CSE dans le cadre de la gestion du risque amiante
PUBLIC VISÉ	<ul style="list-style-type: none"> > Membres de CSE
PRÉREQUIS	<ul style="list-style-type: none"> > Missions et rôles du CSE
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> > Formation en salle équipée : méthodes adaptées à la formation des adultes > Formateur expérimenté attesté OPPBTP/INRS > Supports pédagogiques
SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> > Attestation de formation portant sur la nature, la durée et les objectifs de l'action ainsi que sur les résultats à l'évaluation des acquis (feuilles d'émargement). > Feuilles d'émargement signées pour la demi-journée (stagiaire & formateur)
ÉVALUATIONS	<ul style="list-style-type: none"> > Evaluation QCM en fin de formation
CONTENU	<p>Les connaissances de base</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le matériau « amiante », ses propriétés, ses dangers ○ L'identification du danger : Le code de la santé publique & le code du travail et les repérages avant travaux <p><i>Découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Généralités « amiante » du code du travail : La formation, Le système de management, Les exclusions & interdictions, Le cadre de l'opération : Sous-section 3 / sous-section 4, L'organisation de l'intervention - processus (matériaux, techniques, protections à la source) <p>Les avis</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Plan de retrait vs mode opératoire : Identification des contenus et des avis à émettre ○ Le choix des protections collectives : Les confinements et protections de surface, Les décontaminations ○ Les protections individuelles : Le choix des protections individuelles, La VLEP, Les vacations ou l'organisation d'une journée de travail <p>Les connaissances de base</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Généralités « amiante » du code du travail (suite) : Les notices de postes, Surveillance et Aptitude médicale, La fiche d'exposition, La pénibilité, Les sauveteurs secouristes du travail <p>Les avis</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les mesures d'empoussièrement et la stratégie d'échantillonnage : Les mesures individuelles vs les mesures environnementales, La stratégie d'échantillonnage <p>Les connaissances de base</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Généralités « amiante » du code du travail (suite) : La gestion des déchets (code du travail, code de l'environnement et code des transports-ADR)
MODALITES	<ul style="list-style-type: none"> > Formation organisée en INTRA entreprise dans les locaux de C&FA ou du client > 10 stagiaires maximum par session
DURÉE	<ul style="list-style-type: none"> > 1 journée soit 7 heures
TARIFS	<ul style="list-style-type: none"> > INTER : Non dispensé > INTRA : 4000 € HT / session

> **Créé par** : Thierry DUFOUR
 > **Modifié par** : Magali VIGNERONT
 > **Approbateur** :
 > **Ref** : D-FOR-PR40
 > **Créé le** : 05/02/2016 6 avr. 20
 > **Modifié le** :
 > **Édité le** : 6 avr. 20

Conseil & Formation Amiante • Société par actions simplifiées au capital de 150 000 euros • Siège social : 13 rue Raoul Servant, 69007 Lyon France
 SIRET 529.169.583.00018 • Code Activité 7112B • TVA FR.68.529.169.583 • N° de déclaration d'activité auprès de la préfecture de région 82691145969

04 27 02 19 64

Mail : inscriptions@conseilformationamiant.com - Site : conseilformationamiant.com